

RÉGIME PARTICULIER



Etiquette du patient

Afin de répondre aux demandes de ses Patients, le Groupe Hospitalier Seclin Carvin vous propose un séjour en **RÉGIME PARTICULIER** (Sous réserve de disponibilité).

Si vous choisissez ce régime :

- vous disposerez d'une chambre individuelle
- un accompagnant pourra passer la nuit⁽¹⁾ près de vous et le petit-déjeuner lui sera offert.

(1) lit d'appoint, sous réserve de disponibilité. Le Service peut s'opposer à cette présence ou limiter les plages horaires.

- une ligne téléphonique sera mise à votre disposition. Elle permettra à vos proches de vous joindre directement 24h/24. 30 unités par période de cinq jours vous permettront de passer des appels
- vous disposerez de l'accès illimité à la wi-fi (*dans les services équipés*)
- vous bénéficierez de la télévision

Les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2018 sont les suivants :

- 50€ par jour (*en médecine, chirurgie et maternité*)
- 40€ par jour (*en Soins de Suite et Rééducation*).
- 20€ par jour pour la Chirurgie Ambulatoire et l'hospitalisation de jour.

Le service des admissions est à votre disposition pour vous aider dans les démarches relatives au règlement de frais induits par votre séjour.

JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DU RÉGIME PARTICULIER

Ma mutuelle règlera directement la totalité du Régime Particulier au Groupe Hospitalier Seclin Carvin

Je ne bénéficie pas d'une mutuelle

ou

Ma mutuelle ne prend pas en charge le Régime Particulier (*ou partiellement*)

ou

Ma mutuelle ne pratique pas la dispense d'avance des frais

Je m'engage à régler la totalité des frais dès ma sortie ou, au plus tard, à réception de la facture.

Je ne connais pas les conditions de prise en charge du Régime Particulier par ma mutuelle. J'autorise le Groupe Hospitalier à se mettre en relation avec ma mutuelle pour obtenir le paiement des sommes liées au Régime Particulier.

En cas de refus, total ou partiel, je m'engage à régler ces frais relatifs à mon séjour en Régime Particulier, dès ma sortie ou, au plus tard, à réception de la facture.

Une sortie du régime particulier peut être demandée en cours de séjour, notamment si les limites de prise en charge par votre mutuelle sont atteintes.

Le Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN et la Mutualité Française se sont engagés dans un partenariat. Celui-ci permet de vous dispenser de l'avance des frais.

Patient Autre (*préciser*)

Fait à, le / /

Signature :



CADRE RÉSERVÉ AU BUREAU DES ENTRÉES

Prise en charge obtenue sans limite

Prise en charge obtenue avec les limites suivantes :